

HABITANT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE, Vous avez une chambre OU un logement temporaire ?

Escalesouest vous accompagne

ESCALESOUEST est une association vendéenne
dédiée à l'accompagnement des jeunes de 15 à 30 ans en mobilité professionnelle.
Elle facilite la mise en relation entre hébergeurs et jeunes
en offrant un accompagnement personnalisé.

Les prérequis pour héberger

Être propriétaire occupant de votre logement,
avoir une chambre meublée d'au moins 9 m²,
avec un accès partagé ou indépendant à la salle de bain et à la cuisine,
offrir un cadre respectant les règles de sécurité et de décence.

Pourquoi devenir hébergeur ?

Flexibilité : Hébergez selon
vos disponibilités (en semaine,
le week-end, ou à certaines périodes).

Accompagnement administratif :
Escalesouest facilite les démarches
et gère la mise en relation avec le jeune.

Soutien continu : en cas de questions
ou de besoin de médiation,
l'association est là pour vous.

Ce que vous pouvez attendre

Soutenir les jeunes en mobilité :
en leur offrant un logement temporaire,
vous participez à leur insertion
professionnelle et sociale.

Un dispositif encadré : Escalesouest
vous accompagne pour assurer
une relation sereine
et respectueuse avec le jeune.

Une indemnité modeste mais équitable :
15 à 17 € par nuitée, plafonnée
à 270 €/mois (290 € en hiver).

Comment commencer ?

- Contactez **Escalesouest**
pour organiser une visite
de votre logement
et discuter de vos attentes.
- Une fois validé,
vous serez mis en contact
avec des jeunes
correspondant à vos critères.

02 51 05 34 24

hth@escalesouest.com
escalesouest.com



JEUNES ACTIFS, Vous recherchez un logement temporaire ?

Escalesouest vous accompagne

ESCALESOUEST est une association vendéenne dédiée à l'accompagnement des jeunes de 15 à 30 ans en mobilité professionnelle. Elle facilite la mise en relation entre hébergeurs et jeunes en offrant un accompagnement personnalisé.

Le fonctionnement

Vous êtes logé dans une chambre meublée avec accès à la salle de bain et à la cuisine, la durée d'hébergement est adaptable selon vos besoins : de quelques jours à plusieurs mois, une indemnité est versée à l'hébergeur pour couvrir les frais d'accueil.

Pourquoi l'hébergement temporaire ?

Un logement proche de votre lieu d'activité : idéal pour les apprentis, stagiaires ou jeunes salariés en mission.

Un tarif abordable : entre 15 et 17 € par nuitée, plafonné à 270 €/mois (290 € en hiver).

Une solution humaine :

vivre chez l'habitant permet de bénéficier d'un cadre familial et rassurant.

Vos droits et responsabilités

Respect du cadre fixé par l'hébergeur :

suivez les règles de vie (horaires, entretien des espaces).

Liberté de déplacement :

tant que cela reste en accord avec les conditions convenues.

Entretien des équipements : prenez soin des espaces et biens mis à votre disposition.

Comment commencer ?

- Contactez le Service Logement Jeunes (SLJ 85) d'**Escalesouest**.

- Échangez sur vos besoins pour trouver une solution.

- Une fois validé, un contrat d'hébergement est signé entre vous et l'hébergeur.

02 51 05 34 24

hth@escalesouest.com
escalesouest.com

